

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 506-I, tel qu'amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modifications suivantes :
1265-2019 : Amendement au règlement n° 506-I, relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de modifier les articles 6.11.6 « Accès aux aires de stationnement » et 7.1.13 « Usage agricole pour fins domestiques »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **30 avril 2019, à 17 h 45** à la salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues au présent projet de règlement d'urbanisme, soit de :
 - modifier la disposition « Accès aux aires de stationnement » afin d'y ajouter le paragraphe suivant : « Les accès en commun sont autorisés pour les usages résidentiels lorsque les conditions environnementales ne permettent par un accès distinct »;
 - modifier la disposition « Usage agricole pour fins domestiques » afin d'y remplacer les mots suivants : « 111,48 mètres carrés (1200 pieds carrés) » par « 186 mètres carrés (2002 pieds carrés) ».Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
3. Le projet de règlement peut être consulté au service d'urbanisme, à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
4. Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10^e jour
du mois d'avril de l'an deux mille dix-neuf (2019).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME N° 1265-2019

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de ville le 10 avril 2019.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 10^e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-neuf (2019).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier